

VILLE DE SCHEFFERVILLE  
ORDONNANCE 2017-06-31

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT  
D'UN ÉCOCENTRE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE A LA MRC DE CANIAPISCAU DANS LE CADRE  
DU FOND DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE(FDT)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a nommé monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2014, les affaires de la Ville de Schefferville ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

**ATTENDU QUE** les trois communautés de Schefferville, Matimékush-Lac-John et de Kawawachikamach désirent mettre en place un écocentre pour le traitement des matières résiduelles sur leurs territoires;

**ATTENDU QUE** les trois communautés ont signé une entente de partenariat pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet, nécessite la recherche de partenaires pour le financement de ces nouvelles infrastructures;

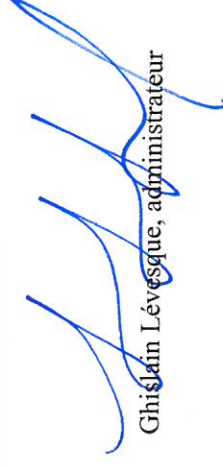
**ATTENDU QU'**il y a lieu de déposer une demande d'aide financière auprès des autorités de la MRC de Caniapiscau dans le cadre du FDT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43) :

1. Procède au dépôt de documents à la MRC de Caniapiscau concernant ce projet, demandant une assistance financière pour la réalisation du projet d'écocentre;
2. Que Monsieur François Désy, directeur général et secrétaire trésorier, soit autorisé à fournir tout document requis par la MRC de Caniapiscau pour l'analyse du dossier et le cas échéant, a signer tout document en rapport avec ce dossier.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 22 juin 2017.



Ghislain Lévesque, administrateur